

COMITÉ CANADIEN DU MARCHÉ DES CHANGES

Rapport sur les activités

2003

Comité canadien du marché des changes

Rapport sur les activités de 2003

Le Comité canadien du marché des changes (CCMC), qui se réunit à intervalles réguliers depuis sa création en 1989, est formé de cadres supérieurs des institutions financières participant au marché des changes canadien et, plus précisément, au marché du dollar canadien. Son objectif consiste à offrir une tribune pour l'échange de points de vue sur l'évolution du marché des changes et diverses questions concernant ce marché, notamment les pratiques et procédures qui y sont en vigueur. Comme il est représentatif de l'ensemble du marché des changes canadien, le Comité assure également la liaison entre le marché et différentes institutions officielles et organisations œuvrant au Canada et à l'étranger¹.

Évolution du marché des changes et questions stratégiques

Chaque réunion du CCMC débute par un tour de table où les participants expriment leurs opinions sur l'évolution du marché des changes (et des autres marchés financiers) et sur la tenue de l'économie depuis la dernière réunion (qui a eu lieu généralement quatre mois auparavant). Le Comité joue le rôle de tribune, où la Banque du Canada peut obtenir le point de vue des acteurs du marché des changes sur diverses politiques et questions et, de la même façon, où les opérateurs peuvent porter leurs préoccupations à l'attention de la Banque.

Au cours de la dernière année, le CCMC a abordé divers sujets lors de ses réunions. Il s'est penché en particulier sur l'appréciation rapide et importante du dollar canadien qui s'est produite sur une très courte période. Le Comité a aussi discuté de l'évolution générale de l'économie, de la faiblesse du dollar américain et, à titre d'exemple, de la déclaration des ministres des finances du G7, faite le 20 septembre, selon laquelle « [...] il est souhaitable que les principaux pays ou blocs économiques affichent plus de souplesse en matière de taux de change pour favoriser des ajustements en douceur et généralisés au sein du système financier international [...] »

La CLS Bank, qui est entrée en fonction en septembre 2002 seulement, demeure un sujet de discussion au CCMC. Cette institution est une banque de règlements de devises multiples d'envergure mondiale qui vise à réduire le risque lié au règlement des

1. Le document intitulé Objectifs et composition, annexé au présent rapport, a été rédigé par le Comité en 1990 et révisé en mai 2003.

opérations de change. Pour y parvenir, elle applique le principe de paiement contre paiement, selon lequel les deux volets de l'opération de change sont réglés simultanément. Cette approche permet d'éliminer pratiquement le risque de crédit associé au règlement de ce type de transaction. Étant donné que l'utilisation des services de la CLS Bank croît à l'échelle mondiale et que les banques canadiennes font des investissements technologiques et procèdent à divers ajustements pour pouvoir participer à ce mécanisme, le Comité aborde régulièrement des questions le concernant.

Le CCMC a décidé qu'à compter de 2003, les membres organiseraient à tour de rôle un dîner après la réunion et qu'un conférencier serait invité à faire un exposé sur un sujet intéressant le Comité. En janvier, Sherry Cooper, PhD, économiste en chef de la Banque de Montréal/Nesbitt Burns, a parlé de la situation et des perspectives de l'économie mondiale lors d'un dîner dont cette institution était l'hôte. En mai, Reuters a pris le relais et Janet Guttman, adjointe au correspondant en chef de Reuters, a entretenu les participants des médias et de la couverture de l'évolution des marchés financiers et de la situation économique.

En novembre, certains membres du CCMC ont participé à une conférence et à une réception à Londres, à l'occasion du trentième anniversaire du London Foreign Exchange Joint Standing Committee (FX JSC).

Planification de la poursuite des activités

Si chaque institution financière voit à la planification de la poursuite de ses activités en se munissant, par exemple, de systèmes de secours et d'installations à l'extérieur, il convient de veiller également à ce que des mécanismes de poursuite des activités à l'échelle du système soient en place. À la suite d'un examen des événements qui ont suivi les attentats du 11 septembre 2001, le CCMC a établi, à l'intention des acteurs du marché des changes canadien, une liste donnant à ces derniers les moyens de se joindre les uns les autres en cas de panne des canaux de communication usuels lors d'une situation d'urgence.

Création d'un site Web

Parmi les initiatives menées en 2003, signalons que le CCMC s'est doté d'un site Web. En plus du rapport annuel du Comité sur ses activités, ce site présente une liste à jour des membres, les procès-verbaux des réunions, les annonces importantes pour le marché des changes et des renseignements sur les volumes des opérations et les taux de change. Il comprend aussi des articles pouvant intéresser les acteurs du marché des changes et propose des liens utiles aux sites Web d'autres organismes et comités liés au marché des changes. L'adresse du site Web, qui est mis à jour régulièrement, est le www.cfec.ca.

Comité canadien de déontologie

Le Comité canadien de déontologie (CCD), qui est parrainé conjointement par le CCMC et l'Association des marchés financiers canadiens (AMFC), a été créé en 1993. Ce comité indépendant fait régulièrement rapport au CCMC, et sa mission principale est de promouvoir le professionnalisme et une conduite reflétant des normes déontologiques élevées sur le marché des changes canadien. Le document intitulé *Organisation et composition*, dont on trouvera ci-joint un exemplaire, a été mis à jour en janvier 2001. Le CCD s'est réuni régulièrement en 2003 et s'est employé à promouvoir ses objectifs conjointement avec le CCMC.

Une des questions que le CCD a examinée cette année, conjointement avec le CCMC est celle des opérations effectuées pour le compte d'un mandant dont l'identité est non divulguée ou inconnue. Cette pratique a cours lorsqu'une institution financière (par exemple un gestionnaire de fonds) retient les services d'un négociant pour exécuter une opération pour le compte d'un client dont l'identité n'est pas révélée au négociant afin de préserver l'anonymat du client en question. Une telle pratique est risquée en soi pour les négociants, car ceux-ci sont incapables d'évaluer avec exactitude les risques juridiques, de crédit et autres qu'ils assument en exécutant l'opération. Elle a été observée dans d'autres pays, mais il a été établi qu'elle ne s'est jamais produite au Canada. Le Comité a néanmoins soutenu les mesures prises par l'ACI et les comités du marché des changes d'autres pays pour prévenir ce genre d'activités.

En particulier, les lignes directrices énoncées dans le modèle de code de conduite de l'Association cambiste internationale (ACI), adopté par le marché des changes canadien en 2001, ont été renforcées à l'égard des mandants dont l'identité est non divulguée ou inconnue. On y recommande « [...] à tout le moins, que les fonctions du crédit, du contentieux et de la conformité d'une entreprise soient entièrement informées de l'identité du mandant final avant l'exécution d'une opération afin que les problèmes potentiels liés au crédit, à la règle « Connaître son client », au blanchiment d'argent et aux fraudes éventuelles puissent être résolus. »

Le Comité de déontologie de l'ACI (CD) est chargé de tenir à jour le modèle de code de conduite de l'ACI. Le CCD a contribué aux travaux du CD de l'ACI par l'entremise de son représentant au Comité de l'ACI. Par suite du départ de Karl Berger qui assumait cette fonction, le CCMC et le CCD ont proposé qu'il soit remplacé par Linda Park, candidature que l'ACI doit approuver en mai.

Le CCD examine maintenant deux autres enjeux. Le premier concerne les accords relatifs à la date prescrite pour les swaps indexés à un jour (ou l'absence de tels accords). Le swap indexé à un jour canadien est un swap à taux fixe/variable, pour lequel le taux variable est lié au taux moyen des opérations de pension à un jour publié par la Banque du Canada sur la base des données déclarées par les courtiers. Le Comité cherche en l'occurrence à déterminer si, par exemple, lorsque l'on négocie un swap indexé à un jour

pour un mois donné, l'accord relatif à la date prescrite devrait couvrir la période de fin de mois à fin de mois soit du 30 juin au 31 juillet ou de date à date du 30 juin au 30 juillet (en supposant que ces dates ne correspondent pas à un jour férié ou un samedi ou dimanche). De nombreux négociants (qui concluent notamment des opérations de pension à un jour, des swaps et des contrats de change à terme) actifs sur différents marchés et assujettis à des accords variés utilisent ce produit de taux d'intérêt à court terme, ce qui rend difficile l'établissement d'un accord universel.

Le deuxième enjeu découle d'un incident survenu en novembre, soit l'arrestation de 48 employés de bureaux de cambistes et de courtiers à la criée de la région de New York par suite d'opérations frauduleuses. Même si aucune fraude de ce genre ne s'est produite au Canada, le CCD saisit cette occasion pour revoir les normes et pratiques professionnelles sur le marché canadien afin de déterminer s'il y a lieu de prendre des mesures pour réduire davantage les possibilités d'abus. Le site Web du CCMC (www.cfec.ca) présentera les résultats de cet examen et de l'enquête sur les accords relatifs aux dates prescrites.

Le CCD a aussi pour objectif d'arbitrer, sur demande, les conflits qui opposent deux ou plusieurs parties. Le Comité n'a reçu qu'à de rares occasions des demandes officielles d'arbitrage, mais il a fourni des conseils et avis sur des questions liées aux pratiques exemplaires.

Groupe de travail des chefs des opérations

Le CCMC a pris une autre initiative importante cette année en créant un groupe de travail des chefs des opérations (GTCO). Ce groupe vise à examiner les questions opérationnelles, comme les problèmes de prestation de services ou de règlement, les procédures de confirmation et les pratiques exemplaires, la planification de la poursuite des activités, les problèmes de messagerie reliés aux opérations SWIFT, l'évolution vers le traitement continu et les confirmations électroniques, etc.

Le GTCO, qui a tenu sa première réunion en septembre 2003, a décidé de se réunir quatre fois par année. La liste des participants, indiquant les noms des président, vice-président et secrétaire actuellement en fonction, est présentée à la fin du présent rapport.

Une des premières activités d'une partie des membres du GTCO a été d'assister à une réunion et conférence mondiale des chefs des opérations tenue à la Banque fédérale de réserve de New York, les 17 et 18 septembre. La conférence, organisée par le groupe de travail des chefs des opérations du New York Foreign Exchange Committee, visait à réunir les chefs des opérations œuvrant au sein de comités du marché des changes de partout dans le monde et à leur donner l'occasion de se connaître et d'échanger de l'information. La réunion a débouché sur un engagement important, soit celui d'établir, à l'échelle planétaire, un ensemble unique de pratiques exemplaires à l'intention des chefs des opérations.

Au cours de sa première année complète d'existence, soit 2004, le GTCO prévoit se concentrer sur les pratiques opérationnelles exemplaires, la planification de la poursuite des activités et le règlement en continu.

Statistiques du marché des changes

L'enquête triennale de 2004

En vue de l'enquête triennale de 2004 des banques centrales sur l'activité des marchés des changes et des produits dérivés, le CCMC a beaucoup travaillé et collaboré avec la Banque des Règlements Internationaux (BRI) et les autres pays participants afin de clarifier certaines définitions et d'améliorer les procédures de déclaration des données. Le Comité vise ainsi à réduire les possibilités d'inexactitudes et à rendre plus comparables les données entre les pays.

La section de l'enquête portant sur le *volume des opérations* examine les contrats de change et les produits dérivés des taux d'intérêt et sera menée sur une *base géographique* en avril 2004. À des fins d'uniformité, les données devront être déclarées, dans la mesure du possible, par le bureau de vente où l'opération a été conclue. (Si aucun bureau de vente n'est intervenu dans la transaction, il faudra continuer d'utiliser le pupitre de négociation pour déterminer le lieu de l'opération.) L'enquête de 2004 clarifie aussi la notion d'établissement déclarant et la définition d'opérations (internes) entre apparentés. Le seul autre changement important apporté à cette partie de l'enquête est la demande de renseignements plus détaillés sur le rôle des systèmes électroniques (compte tenu de leur importance accrue sur le marché) et des courtiers à la criée.

La section de l'enquête sur l'*encours* couvre les contrats de taux de change, de taux d'intérêt, d'actions et de marchandises ainsi que les produits dérivés de crédit. Les données recueillies seront *déclarées* sur une base *consolidée* au 30 juin 2004. Cela signifie qu'une institution doit additionner les données provenant de toutes ses succursales et filiales (à participation majoritaire) dans le monde et en communiquer la somme à l'institution mère qui, elle seule, peut les déclarer à la banque centrale du pays où elle a son siège social.

Les statistiques du marché des produits dérivés traditionnels

Des données sur les marchés des produits dérivés d'environ 60 grands négociants d'envergure internationale établis dans les pays du Groupe des Dix (G10) sont collectées régulièrement. Recommandée à l'origine par le Comité permanent des euromonnaies de la BRI, cette activité a été approuvée par les gouverneurs des banques centrales du G10 en janvier 1997. Trois institutions financières canadiennes participent à cette enquête, et les données regroupées sur les montants en cours ont été recueillies pour la première fois

au 30 juin 1998 et tous les six mois par la suite. Après chaque enquête, la BRI publie un communiqué sur les résultats sommaires, agrégés au niveau mondial.

Les rapports quotidiens et hebdomadaires

La Banque du Canada coordonne pour le compte des participants au marché des changes, la compilation des rapports réguliers sur le volume des opérations de change faisant intervenir le dollar canadien. Elle regroupe l'information et la distribue aux participants chaque mois sous forme de totaux pour l'ensemble du marché. Les participants se servent de ces données pour calculer leur part de marché relative.

Les tableaux et graphiques des résultats sommaires des volumes des opérations de change — opérations au comptant, opérations à terme sec et de swaps de devises — pour la période allant de 1998 à 2003 sont présentés en annexe. Cette information peut aider à faire ressortir les tendances et les ordres de grandeur. Toutefois, malgré tous les efforts déployés pour assurer l'exactitude des données présentées, il ne faut pas interpréter les données trop littéralement, compte tenu de la nature officieuse des rapports et de certains ajustements arbitraires apportés lors de la transposition des statistiques hebdomadaires en statistiques mensuelles.

Accords cadres IFEMA, ICOM et FEOMA

Au cours des dernières années, le CCMC a parrainé, en collaboration avec le New York Foreign Exchange Committee, la British Bankers' Association et le Tokyo Foreign Exchange Market Practices Committee, des travaux portant sur trois accords cadres : l'International Foreign Exchange Master Agreement (IFEMA), l'International Currency Options Market Master Agreement (ICOM) et l'International Foreign Exchange and Options Master Agreement (FEOMA). Le CCMC, de concert avec les comités nationaux susmentionnés, a obtenu en 1997 des opinions juridiques dans plusieurs pays, dont le Canada, sur la force exécutoire et la validité des dispositions relatives à la compensation comprises dans les versions révisées des accords cadres IFEMA, ICOM et FEOMA. On a aussi obtenu, à la fin de 2003, la mise à jour annuelle de l'opinion juridique canadienne effectuée en 1997.

Structure et composition du Comité

Le CCMC publie le présent rapport annuellement afin de renseigner les institutions financières participant au marché des changes sur les activités du Comité et sa composition. Les dernières nouvelles concernant les activités du Comité sont affichées

au fur et à mesure dans le nouveau site Web du CCMC (www.cfec.ca), sous les liens menant aux annonces du Comité ou aux procès-verbaux de ses réunions.

En 2003, le CCMC a apporté divers changements au document portant sur ses objectifs et sa composition. Le principal a été de permettre à un maximum de deux représentants non résidents des grands teneurs de marché du dollar canadien établis à l'extérieur du Canada de siéger au Comité (ce qui a obligatoirement fait porter de 15 à 16 le nombre de membres avec droit de vote du Comité). Ce changement avait pour but d'accroître la contribution au Comité d'un segment important du marché du dollar canadien qui n'était pas complètement représenté et ainsi, d'intensifier le dialogue. Les nouveaux membres sont assujettis aux mêmes critères de participation que les autres. Ainsi, ils doivent : (1) être un haut dirigeant au sein de leur organisation; (2) pouvoir assister en personne aux réunions du Comité régulièrement; et (3) être en mesure de contribuer aux travaux et aux discussions du Comité. En outre, le Comité a augmenté le quorum pour ses réunions du tiers aux deux tiers des membres et a attribué un mandat défini de trois ans à chacun des trois membres du sous-comité de la composition, chaque mandat expirant une année différente afin d'assurer la continuité.

Le CCMC a accueilli trois nouveaux membres en 2003. L'arrivée du premier d'entre eux, Bernard Vives (Société Générale Securities), a porté à trois le nombre d'institutions financières de Montréal représentées au Comité. Les deux autres nouveaux venus sont issus de participants importants au marché du dollar canadien dont le lieu de résidence est à l'extérieur du Canada : ce sont Jeff Feig (Citigroup, société établie à Londres) et Even Berntsen (JP Morgan Chase, société établie à New York). À la fin de l'année, David Gibbins, qui prenait sa retraite de RBC Marchés des Capitaux, a quitté le Comité et a été remplacé par Rob Wittmann. Par ailleurs, Sandra Lavoratore (Finances) a remplacé Nigel Stephens. Une liste des membres du Comité est jointe en annexe.

Nous avons grandement apprécié la contribution qu'ont apportée, durant les nombreuses années où ils y ont siégé, les membres qui ont quitté le Comité en 2003. Je remercie tous les membres actuels pour leur participation active à nos travaux et discussions. En cette année qui a été marquée par de fortes fluctuations des cours des monnaies et l'évolution continue du marché des changes, les connaissances des membres et les actions qu'ils ont prises ensemble ont aidé à mieux comprendre cette évolution, en plus de rehausser le professionnalisme du marché des changes au Canada. Notre participation accrue aux comités des changes d'autres parties du globe nous a été bénéfique, de même que l'élargissement de la composition de notre propre comité, pour tirer parti de l'expérience et des perspectives différentes de personnes venant de l'extérieur du Canada.

Sheryl Kennedy
Présidente

Comité canadien du marché des changes
Rapport sur les activités
2003

Membres du Comité canadien du marché des changes décembre 2003

Sheryl Kennedy, sous-gouverneure (Présidente)
Banque du Canada

Firas Askari, vice-président (Président de l'AMFC, membre d'office)
Banque de Montréal/Nesbitt Burns, Toronto

Even Berntsen, directeur administratif
JP Morgan Chase, New York

Vincent Butkiewicz, vice-président
Banque Nationale du Canada, Montréal

Jean-François Courville, directeur général et officier principal
State Street Bank and Trust Company, succursale du Canada, Toronto

Craig Ellis, directeur administratif
Marchés mondiaux CIBC, Toronto

Normand Faubert, vice-président
Banque Laurentienne, Montréal

Cliff Feehan, administrateur délégué
Valeurs mobilières TD, Toronto

Jeff Feig, directeur général
Citigroup, Londres

Susan Gammage, vice-présidente
Reuters America Inc., New York

Dan Gandy, administrateur
Freedom International Brokerage, Toronto

Sharon Grewal, vice-présidente (Présidente du CCD, membre d'office)
RBC Marchés des Capitaux, Toronto

Sandra Lavoratore, chef intérimaire
Ministère des Finances, Ottawa

Brad Meredith, premier vice-président
HSBC Bank Canada, Toronto

Jamie Thorsen, première vice-présidente
Banque de Montréal, Chicago

Bernard Vives, directeur supérieur et trésorier
Société Générale Securities, Montréal

Barry Wainstein, directeur administratif
La Banque de Nouvelle-Écosse, Toronto

Rob Wittmann, directeur général
RBC Marchés des Capitaux, Toronto

Rob Ogradnick, analyste principal (Secrétaire)
Banque du Canada, Toronto

Membres des autres comités décembre 2003

Comité canadien de déontologie (CCD)

Sharon Grewal (présidente)	RBC Marchés des Capitaux
Firas Askari	Président, AMFC
Chris Benham	Marchés mondiaux CIBC
Simon Côté	Banque Nationale du Canada
Pamela David	HSBC Bank Canada
Dan Gandy	Freedom International Brokerage
Steve Kent	Valeurs mobilières TD
Brendan Luxton	La Banque de Nouvelle-Écosse
Rob Ogrodnick	Banque du Canada
Linda Park	Banque de Montréal/Nesbitt Burns

Groupe de travail des chefs des opérations

Jean Naphine (présidente)	RBC Marchés des Capitaux
Andy Sittambalam (vice-président)	Banque Scotia
Alain DeMontigny	Banque de Montréal
Richard Épaule	Banque Nationale
Doug Grey	CIBC
Sam Jeries	Groupe Financier Banque TD
Maylin Koo	Citibank Canada
André Richard	Banque Laurentienne
Ramesh Sankar	HSBC Bank Canada
Donna Wareham	State Street Bank & Trust Company
Rob Ogrodnick (secrétaire)	Banque du Canada

Sous-comité d'adhésion

Sheryl Kennedy (présidente)	Banque du Canada
Craig Ellis	Marchés mondiaux CIBC
Jamie Thorsen	Banque de Montréal
Barry Wainstein	Banque de Nouvelle-Écosse

COMITÉ CANADIEN DU MARCHÉ DES CHANGES

Objectifs et organisation mai 2003

I. Objectifs

Les objectifs du Comité sont les suivants :

- offrir une tribune en vue de favoriser des échanges de vues réguliers sur l'évolution du marché des changes;
- cerner, analyser et commenter certaines questions concernant le marché des changes;
- examiner des questions d'ordre technique ainsi que les procédures et pratiques en vigueur sur le marché des changes et les marchés financiers connexes;
- établir la liaison entre le marché des changes canadien et les organismes ainsi que les institutions officielles travaillant au Canada ou à l'étranger;
- promouvoir, à l'intention des participants au marché, les activités, les décisions et les opinions du Comité, lequel fait office de représentant du marché des changes canadien.

II. Organisation

1. Le Comité est formé de cadres supérieurs d'institutions qui participent activement au marché des changes canadien et au marché du dollar canadien à l'échelle internationale.
2. La composition du Comité doit refléter les intérêts des principaux mainteneurs de marché du dollar canadien sur le marché des changes au Canada et tout autre intérêt des participants au marché qui, de l'avis du sous-comité permanent d'adhésion (décrit ci-après), contribueront favorablement aux travaux du Comité. En outre, le Comité doit compter un représentant des courtiers intermédiaires traditionnels et électroniques, un du ministère des Finances et un de la Banque du Canada. Le Comité peut également comprendre jusqu'à deux représentants non résidents d'importants mainteneurs de marché du dollar canadien établis à l'extérieur du pays.
3. Le président de l'Association des marchés financiers du Canada et celui du Comité canadien de déontologie sont membres d'office du Comité mais n'ont pas droit de vote, à moins qu'ils ne soient déjà membres de plein droit.

4. Un cadre de la Banque du Canada assume la fonction de secrétaire du Comité.
5. Le Comité ne peut compter plus de 16 membres ayant droit de vote, à l'exclusion du secrétaire. Le quorum est atteint lorsque les deux tiers des membres ayant droit de vote sont présents. Les membres ont chacun droit à un vote. Le président ne vote que pour départager les voix. Les membres désignent, au sein de leurs propres organisations, des suppléants qui, dans des circonstances exceptionnelles, les remplaceront aux réunions. Les suppléants doivent être considérés comme des candidats possibles aux postes de membre en cas de vacance.
6. Au départ, le tiers des membres sont nommés pour trois ans, un autre tiers pour deux ans et l'autre tiers pour un an. Par la suite, le mandat est normalement de trois ans pour tous, mais l'adhésion reste toujours au gré du Comité. Pour garantir la cohérence, tous les mandats sont réputés se terminer le 30 avril.
7. Les membres siègent au Comité à titre individuel, dans le but de refléter les intérêts du marché des changes en général plutôt que ceux des organismes qui les emploient.
8. Les membres en exercice élisent un des leurs à la fonction de président et fixent la durée du mandat de ce dernier. Le Sous-comité d'adhésion (voir ci-dessous) recommande les candidats qu'il juge appropriés pour occuper cette fonction.
9. Le Comité se réunit trois fois par an ou plus souvent au besoin. Les membres présents décident à chaque réunion de la date et du lieu de la prochaine réunion.
10. Un sous-comité permanent d'adhésion, composé d'un président, à savoir le représentant de la Banque du Canada, et de trois autres membres choisis par l'ensemble du Comité, trouve et propose de nouveaux membres en fonction de leur notoriété personnelle, de l'étendue de leur expérience et de leur aptitude potentielle à contribuer aux travaux du Comité. Ces trois autres membres remplissent chacun un mandat de trois ans qui se termine une année différente, le 30 avril.
11. Le Comité peut former des comités spéciaux présidés par ses membres pour étudier des questions précises. Des personnes de l'extérieur peuvent être invitées à siéger à ces sous-comités.
12. Le Comité publie un rapport annuel de ses activités qu'il envoie à toutes les institutions financières au Canada qui jouent un rôle actif sur le marché des changes pour leur faire part de ses activités et leur communiquer le nom de ses membres.
13. Le secrétaire prépare et envoie un avis de convocation aux réunions à chacun des membres et des suppléants et leur distribue le procès-verbal des réunions.

COMITÉ CANADIEN DE DÉONTOLOGIE
Document de l'organisation
janvier 2001

Le Comité canadien du marché des changes et l'Association des marchés financiers du Canada parrainent conjointement le Comité canadien de déontologie, créé en 1993.

Mission

Promouvoir un niveau de professionnalisme et d'éthique élevé sur le marché canadien des changes.

Objectifs

1. *Prôner* l'amélioration constante des pratiques du marché afin de renforcer la tradition d'auto-réglementation du marché des changes au Canada.
2. Fournir des ressources *pédagogiques* qui favorisent la compréhension théorique et pratique du marché des changes et des marchés financiers connexes.
3. *Résoudre* les griefs, sur demande, entre deux ou plusieurs membres du milieu des changes ou entre les institutions qu'ils représentent.
4. *Communiquer* avec les personnes qui œuvrent sur le marché des changes et les associations professionnelles connexes sur des sujets liés aux pratiques commerciales et au code de déontologie.

Composition

Le Comité se compose d'un maximum de neuf personnes qui sont invitées par le CCMC et l'Association des marchés financiers du Canada à y siéger pour un mandat de deux ans. Le quorum est atteint lorsque la moitié des membres en exercice du Comité sont présents. Le Comité comprend :

1. Le président du CCMC ou son mandataire.
2. Le président de l'Association des marchés financiers du Canada ou son mandataire.
3. Un membre représentant chacun des principaux mainteneurs de marché du dollar canadien sur le marché des changes au Canada.

4. Un représentant du marché des changes à Montréal, un de l'Association des courtiers intermédiaires, un du secteur des banques étrangères et un de la Banque du Canada.

Chaque membre du Comité peut satisfaire à une ou plusieurs des exigences ci-dessus. Un minimum de deux membres devraient aussi siéger au CCMC. Tous les membres devraient avoir une connaissance approfondie du marché des changes canadien, jouir d'une réputation suffisante au sein de la communauté pour inspirer le respect, et être en mesure de contribuer aux travaux du Comité. Traditionnellement, le président sortant de l'Association des marchés financiers du Canada assume la direction du Comité. Si cela s'avère impossible, le Comité choisit le président parmi ses membres.

Règles de procédure du Comité

1. Le Comité se réunit à la demande du président. Les réunions sont informelles, et le Comité fait régulièrement rapport au CCMC. Toute recommandation ou document de travail préparé par le Comité est présenté préalablement au CCMC avant d'être distribué ou divulgué publiquement.
2. Le Comité diffuse les renseignements à l'intention du marché par l'entremise de l'Association des marchés financiers du Canada.

Tableau 1
Quelques volumes mensuels du marché des changes en dollars canadiens
Milliards de \$ CAN, janv. 1998 - déc. 2003
Opérations au comptant sec

	jan	fév	mar	avr	mai	jun	jul	août	sep	oct	nov	déc	Total	Var. en %
Avec des clients commerciaux														
03	44	44	47	47	50	45	45	35	44	44	39	44	527	3
02	42	34	46	45	43	40	50	39	42	48	41	42	514	-3
01	47	45	51	44	44	51	43	40	43	43	41	36	528	-3
00	44	41	50	45	42	50	42	44	43	47	47	47	543	19
99	35	34	42	35	35	39	36	37	38	37	42	48	457	-9
98	46	42	44	35	40	45	42	47	45	41	38	39	504	5
Avec des institutions financières et institutions s'occupant d'investissement établies à l'étranger														
03	108	102	116	114	124	124	144	103	116	121	113	117	1403	20
02	103	84	97	92	102	98	120	89	93	117	88	83	1166	13
01	95	90	103	93	83	100	81	79	67	84	90	71	1035	1
00	81	92	102	77	88	84	74	82	79	102	85	76	1022	-3
99	84	92	93	93	101	94	90	86	95	88	82	61	1058	-5
98	100	105	104	77	76	94	97	123	120	85	73	60	1112	3
Ensemble des opérations avec des clients^a														
03	162	154	172	169	183	180	200	148	171	174	161	171	2045	14
02	155	126	152	147	154	147	181	137	144	176	136	134	1789	6
01	155	146	168	148	136	161	133	127	118	137	140	116	1683	-1
00	136	147	167	133	139	144	126	134	132	161	141	135	1695	4
99	128	134	146	140	144	143	134	132	142	133	133	118	1626	-6
98	157	157	159	120	124	152	150	181	178	134	118	105	1734	4

a. Clients commerciaux, institutions s'occupant d'investissement établies au Canada, institutions financières et institutions s'occupant d'investissement établies à l'étranger.

Tableau 2
Quelques volumes mensuels du marché des changes en dollars canadiens
Milliards de \$ CAN, janv. 1998 - déc. 2003
Opérations à terme sec

	jan	fév	mar	avr	mai	jun	juil	août	sep	oct	nov	déc	Total	Var. en %
Avec des clients commerciaux														
03	29	32	34	27	32	27	31	21	29	28	32	33	356	21
02	26	19	23	25	28	26	30	19	22	30	23	24	295	-5
01	31	24	30	25	25	35	27	23	25	23	27	18	312	13
00	22	19	25	21	23	23	17	23	23	29	28	27	277	18
99	17	22	19	19	17	22	20	18	18	18	24	20	234	-10
98	22	21	25	19	22	24	20	23	28	19	20	18	260	-4

Ensemble des opérations avec des clients^a														
03	52	51	53	47	55	49	57	44	53	51	58	57	627	20
02	49	34	43	41	49	48	49	34	38	56	42	40	521	-9
01	59	50	54	45	43	59	43	46	41	41	52	39	572	8
00	39	39	50	42	42	43	35	39	42	55	53	50	528	10
99	35	40	37	43	33	44	39	34	51	38	47	41	482	2
98	41	36	44	34	36	47	38	40	49	36	38	34	474	-3

a. Clients commerciaux, institutions s'occupant d'investissement établies au Canada, institutions financières et institutions s'occupant d'investissement établies à l'étranger.

Tableau 3
Quelques volumes mensuels du marché des changes en dollars canadiens
Milliards de \$ CAN, janv. 1998 - déc. 2003
Opérations interbancaires, swaps de devises et total des opérations

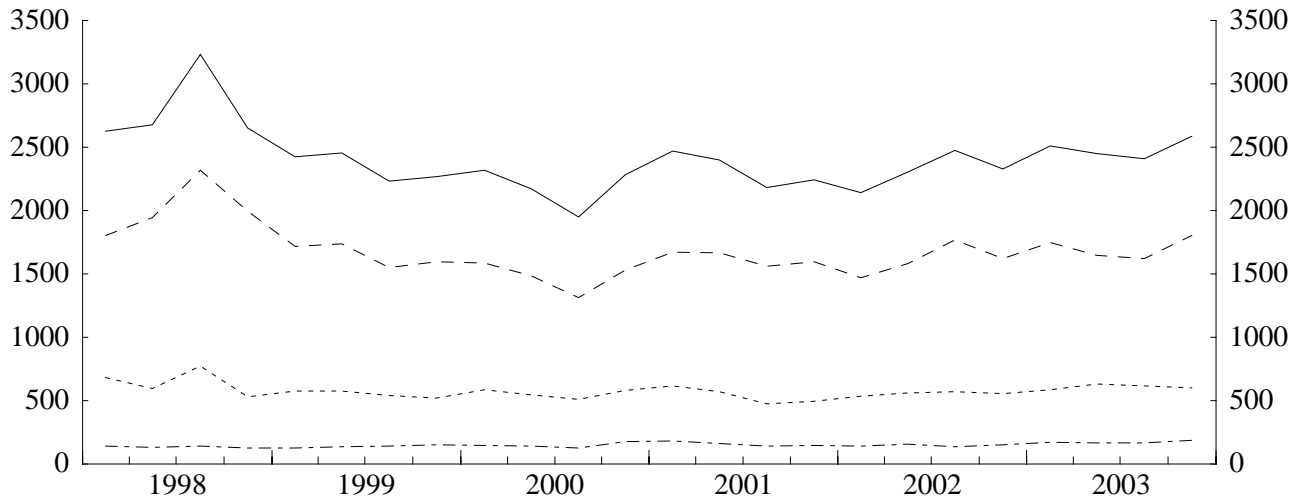
	jan	fév	mar	avr	mai	jun	juil	août	sep	oct	nov	déc	Total	Var. en %
Avec des banques canadiennes (opérations interbancaires), au comptant sec et à terme sec														
03	38	37	39	37	40	39	42	32	37	40	33	45	460	-8
02	42	36	40	46	50	39	49	38	37	46	41	37	501	-7
01	58	48	60	51	42	51	37	38	36	41	47	31	541	-9
00	52	54	53	50	51	47	42	42	44	55	55	50	594	-11
99	60	63	63	53	52	59	51	44	58	57	52	53	666	-27
98	81	70	73	59	64	92	72	95	118	81	60	50	916	10
Ensemble des swaps de devises														
03	564	560	623	535	528	579	613	502	510	630	570	608	6823	6
02	541	435	493	536	527	518	623	600	543	562	565	498	6442	-1
01	583	473	616	549	562	552	494	525	542	527	527	544	6494	10
00	471	514	596	451	505	529	420	440	453	492	513	523	5908	-10
99	538	513	670	599	524	616	459	541	545	541	567	487	6601	-18
98	612	572	609	592	571	781	785	754	791	660	617	716	8060	18
TOTAL (opérations au comptant sec et à terme sec et des swaps de devises)														
03	816	802	887	788	806	847	912	726	771	895	822	881	9955	8
02	787	631	728	770	780	752	902	809	762	840	784	709	9253	0
01	855	717	898	793	783	823	707	736	737	746	766	730	9290	6
00	698	754	866	676	737	763	623	655	671	763	762	758	8725	-7
99	761	750	916	835	753	862	683	751	796	769	799	699	9375	-16
98	891	835	885	805	795	1072	1045	1070	1136	911	833	905	11184	14

Graphique 1

Volume des opérations sur le marché des changes canadien

(en milliards de dollars canadiens, 1er trim. 1998 — 4e trim. 2003)

- Ensemble des opérations au comptant et à terme et des opérations de swap
- - - Opérations de swap
- · · Opérations au comptant
- · - Opérations à terme

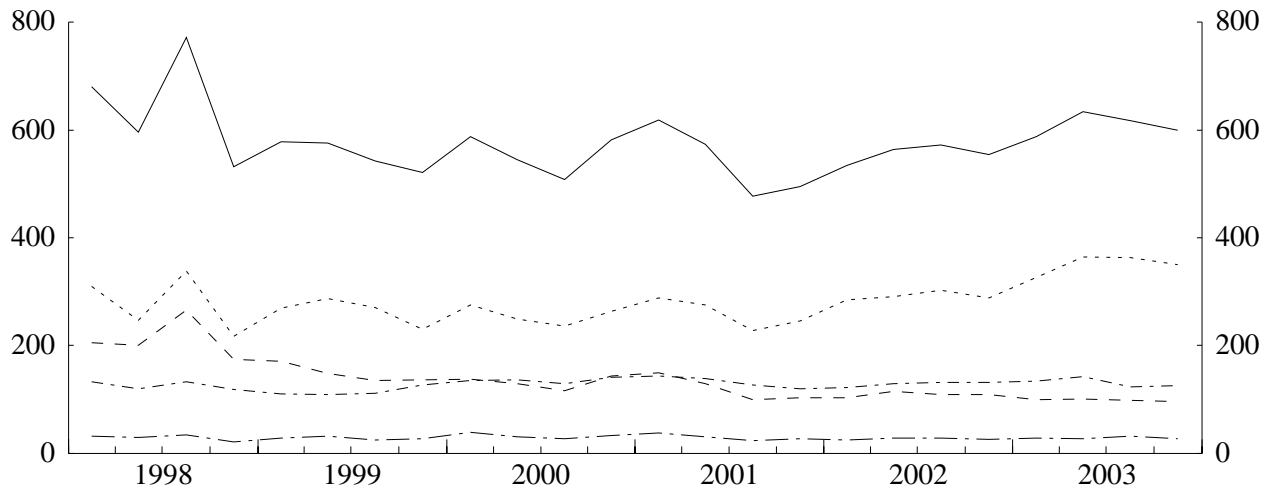


Graphique 2

Volume des opérations au comptant

(en milliards de dollars canadiens, 1er trim. 1998 — 4e trim. 2003)

- Ensemble des opérations au comptant
- - - Opérations interbancaires (banques canadiennes)
- · · Avec des institutions financières et des institutions s'occupant d'investissement établies à l'étranger
- · - Avec des clients commerciaux
- · - Avec des institutions s'occupant d'investissement établies au Canada

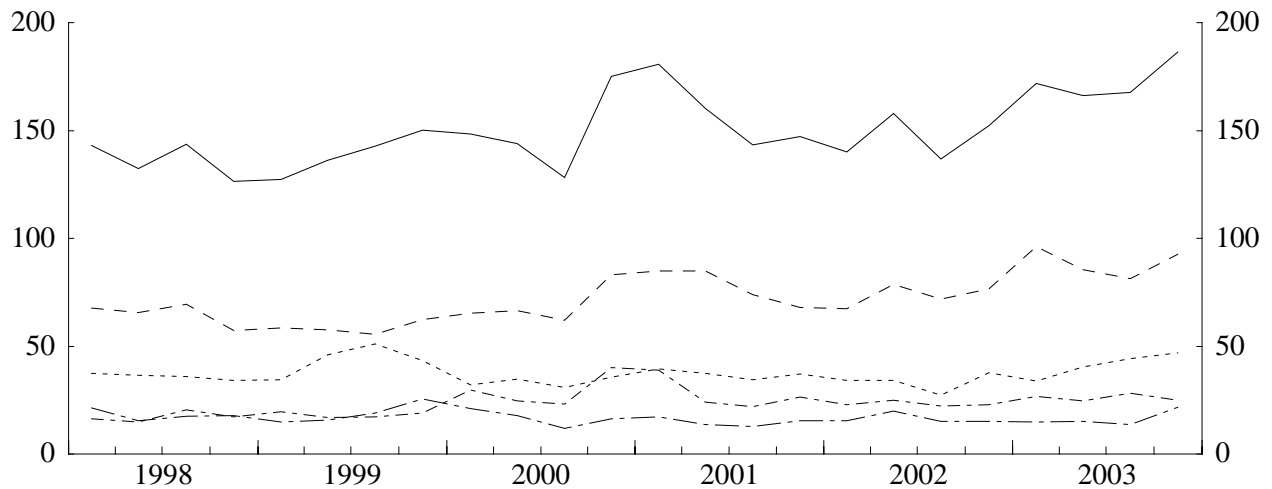


Graphique 3

Volume des opérations à terme

(en milliards de dollars canadiens, 1er trim. 1998 — 4e trim. 2003)

- Ensemble des opérations à terme
- - - Avec des clients commerciaux
- · · · Avec des institutions financières et des institutions s'occupant d'investissement établies à l'étranger
- - - Avec des institutions s'occupant d'investissement établies au Canada
- - - Opérations interbancaires (banques canadiennes)



Graphique 4

Volume des opérations de swap

(en milliards de dollars canadiens, 1er trim. 1998 — 4e trim. 2003)

- Ensemble des opérations de swap
- - - Opérations interbancaires (banques canadiennes)
- · · · Avec des institutions financières et des institutions s'occupant d'investissement établies à l'étranger
- - - Avec des clients commerciaux
- - - Avec des institutions s'occupant d'investissement établies au Canada

